

COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU MARDI 26 JANVIER 2021
A 18 HEURES 00

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le Mardi 26 janvier 2021 à 18 Heures 00 Salle de la Mairie de Mauves.

PRESENTS M. BULINGE Jean-Paul-Maire, BERTRAND Claudine, BUFFAT Alexandra, DENIS Isabelle - 2nd Adjoint, DOCHEZ Romain, FAYAT Corine, FROISSARD Jacques, GAILLARD Frédéric, LEDUN Julie, MAISONNAT Pierre – 1^{er} Adjoint, MENEROUX Franck- 3^{eme} Adjoint, NOGIER Thierry, PEYROT Michèle – 4^{eme} Adjoint, ROUVEURE Pascale.

ABSENTS EXCUSES : VIDAL Serge (Pouvoir à M. BULINGE Jean-Paul-Maire),

SECRETAIRE DE SEANCE : PEYROT Michèle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 30 novembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION :

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 12/2020 : Signature d'un bail professionnel avec Madame VILLEPRAND Aline

Décision n° 13/2020 : Signature de l'avenant n°008 du contrat d'assurances dommages aux biens et responsabilité générales, suppression d'une partie du bâtiment situé 10-12 avenue du Saint Joseph

Décision n° 14/2020 : Signature du contrat A533633693 de contrôle technique de construction APAVE

Décision n° 15/2020 : Signature d'une convention de formation professionnelle continue Certiphyto

OUVERTURE DE CREDITS - SECTION INVESTISSEMENT
BUDGET COMMUNE EXERCICE 2021

Dans le cadre de la comptabilité M14, Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'afin de mandater les dépenses non engagées sur l'exercice précédent se rapportant à des acquisitions, à des travaux d'investissement et effectués avant leur inscription au Budget primitif 2021, il y a lieu d'ouvrir des crédits budgétaires en vue d'autoriser certaines dépenses et permettre ainsi à la Trésorerie de procéder aux paiements.

Selon l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, avant le vote du budget primitif, le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, décide l'ouverture de crédits à la section d'investissement pour les opérations énumérées ci-après. **Unanimité.**

- Opération 129, vestiaire foot, article 2135, installations générales pour un montant TTC de 6.742,80 €,
- Opération 182 – aménagement local ancienne poste, article 2132, immeuble de rapport pour un montant total 158,00 € ;

- Opération 115 -Enfouissement réseau téléphonique, article 21533, Réseaux câblés pour un montant total de 12.644,34 €,
- Opération 83 - Eclairage public, article 2041582, Bâtiments et installations pour un montant total de 7.063,48 €,

AIRE DE JEUX

DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES ET DE L'ETAT

Dans le cadre de l'aménagement du parking de la Saulte et afin de favoriser les lieux de partage pour les enfants sur la commune, Monsieur Le Maire propose la création d'une aire de jeu à l'espace de loisirs de la Saulte. Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière auprès de la Région AUVERGNE-RHONE-ALPES à hauteur de 40 % soit 79.206,80 € et de l'ETAT hauteur de 40 % soit 79.206,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve ce projet pour un montant HT de 198.017 €, sollicite une subvention auprès de la REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES, et de l'ETAT au taux maximum ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

REMISE GRACIEUSE DE LOYERS POUR LES COMMERCANTS

Vu l'ordonnance n°2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de Covid19 prévoyant le report du paiement des échéances de loyers. Considérant les demandes émanant de plusieurs commerçants occupant des locaux communaux et compte tenu de la crise sanitaire touchant le pays à laquelle ceux-ci doivent faire face.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve La remise gracieuse de plusieurs loyers concernant certains commerçants de la commune. Précise que le montant de cette remise représente 3674,05 €.

MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P) POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale qui actualise les équivalences entre les cadres d'emplois des fonctionnaires territoriaux et les corps des fonctionnaires de l'Etat fixées dans le décret n°91-875 du 6 septembre 1991,

Vu la délibération n°75.2017 du 11 septembre 2017 de mise en place du RIFSEEP et afin de se mettre en conformité concernant le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, il est nécessaire de mettre à jour la détermination du groupe de fonction et du montant maxi pour l'IFSE et le CI.

Les montants maxima de cette indemnité sont déterminés par arrêté ministériel. L'IFSE sera versée mensuellement aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel et aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel comptant une ancienneté d'un an.

Le CI, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre, est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Il sera versé aux agents en une fois aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel, et aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel comptant une ancienneté d'un an.

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, de mettre à jour le régime indemnitaire

La mise en œuvre du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux prendra effet au 01/02/2021.

La délibération n°17.2015 du 2 mars 2015 n'est plus applicable pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

AMORTISSEMENT PARTICIPATION SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ARDECHE (SDE 07) **BUDGET COMMUNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ; Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ; La Commune est tenue d'amortir ses participations versées au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07).

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, fixe la durée d'amortissement de la participation des prises des illuminations d'un montant de 1.482,25 € à 1 an

RENOUVELLEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL SITUE CHEMIN DES GOULES - ASSOCIATION SCULTUR'CLUB

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°29.2016 du 07 mars 2016 l'autorisant à signer avec l'association « SCULTUR'CLUB » une convention de 3 ans à compter du 07 mars 2016, moyennant un loyer mensuel de 500 €. Monsieur le Maire, propose de renouveler la location du local, situé Chemin des Goules à l'association « SCULTUR'CLUB ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition du local situé Chemin des Goules avec l'Association « SCULTUR'CLUB » représentée par son Président.

CONVENTION ANNEE 2021

TREMLIN ENVIRONNEMENT ET TREMLIN INSERTION /COMMUNE DE MAUVES

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'une convention avec les Associations TREMLIN ENVIRONNEMENT et TREMLIN INSERTION relative à l'utilisation pendant 5 semaines d'une brigade verte dans le cadre du débroussaillage de diverses parcelles situées sur la commune pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, Sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve la convention avec les Associations TREMLIN ENVIRONNEMENT et TREMLIN INSERTION pour l'utilisation d'une brigade verte sur la commune pour une durée de 5 semaines, précise que le prix de la semaine est fixé à 2495 €.

INFORMATIONS DIVERSES :

Communications de Mr le Maire :

- Mme Thevenon a débuté un contrat de 3h par jour au service cantine pour pallier à l'effectif grandissant et pour faire face au nouveau protocole sanitaire à appliquer,
- L'agence postale de la commune affiche une progression de 40 % des ventes à la fin octobre 2020,
- La chaudière du vestiaire du foot doit être remplacée, une subvention de 50 % du cout a été octroyée par le SDE,
- Bénédicte DURAND, Directrice générale du groupe Mecerlec, est lauréate des 50 meilleures entreprises françaises dirigées par des femmes,
- Les travaux du Chemin neuf sont à l'étude pour une réfection. Un tour de table est proposé pour recueillir l'avis de chacun.

Communications de BUFFAT Alexandra :

- Il est signalé à nouveau, par les riverains de la rue des condamines, une vitesse excessive. La mise en place de marquage central, d'un ralentisseur ou de chicanes serait judicieux. Mr le Maire répond qu'un marquage au sol ne serait pas durable sur un bicouche. La mise en place d'une chicane pourrait être cependant étudiée pour diminuer la vitesse,
- Des chenilles processionnaires sont recensées chez plusieurs propriétaires de la commune. Chaque habitant est tenu de détruire les nids suivant l'arrêté municipal affiché en Mairie et le communiqué de presse consultable sur le site internet de la Mairie.

Communications de BERTRAND Claudine :

- Il serait raisonnable que les véhicules de la société Mecerlec, rue des condamines, se garent en long plutôt qu'en épis, et de privilégier le stationnement sur le parking
- Les habitations situées avenue du midi à l'entrée sud ne sont pas desservies par des trottoirs, ni par des passages piétons.

Communications de NOGIER Thierry :

- Où en est la fibre sur la commune ? Mr Maisonnat informe qu'une réunion technique est prévu ce mercredi 27 janvier avec Arche Agglo. Une prévision pour l'année 2024 est évoquée.
- Où en est la démolition des anciennes maisons rue des Launays ? Mr le Maire précise qu'un fournisseur sera contacté pour chiffrer le projet.

Communications de DENIS Isabelle :

- La fréquentation de la cantine est en forte augmentation,
- Suite à la mise en place du nouveau protocole, les deux écoles mangent séparément dans les deux salles,

- Les enfants participent pendant le temps de cantine à des activités animées par Arche Agglo. Une sensibilisation à l'alimentation et au gaspillage alimentaires est proposée sous forme de petits ateliers un jeudi sur deux.

Communications de PEYROT Michèle :

- Une synthèse sur la 5G est présentée aux Elus, une brochure est également consultable,
- Les bons cadeaux octroyés aux aînés ont été appréciés par les habitants,
- Mr Helin a été reçu en Mairie pour continuer le projet vidéo. Les viticulteurs et les commerçants ont été contactés pour recueillir des photos.

Communications de MENEROUX Franck :

- Une enquête sur les besoins, contraintes et attentes des habitants sur le chauffage au bois est actuellement proposée du 15 janvier au 15 mars 2021 par Arche Agglo. Elle permettra de recueillir les attentes des propriétaires et de mettre en place un dispositif d'aides financières. Le lien est disponible sur le site de la commune,
- Une enquête est également disponible sur les souhaits et les besoins des habitants en matière de mobilités douces afin d'envisager le développement des usages du vélo. Elle est proposée par Arche agglo du 11 janvier au 21 février 2021. Le lien est disponible sur le site de la commune,
- Des trieurs optiques seront installés d'ici l'automne 2021 sur le site de tri du Sytrad afin de permettre la collecte et le tri de tous les emballages plastiques. Mr le Maire rapporte également que des difficultés sont rencontrées pour la collecte des ordures ménagères. Arche Agglo, en charge de cette compétence, a été informé.

Communications de LEDUN Julie :

- Le plateau sportif est en mauvais état. Pourrait-on prévoir le changement des paniers et des filets de basket ? Mr le Maire répond que ce point-là a été abordé avec les services techniques, les devis sont en cours de réalisation.
- Des habitants ont des problèmes de rongeurs sur la commune.

Communications de GAILLARD Frédéric :

- Des stationnements dangereux et répétés sont signalés au niveau de la boucherie à hauteur des zébras surtout le samedi et le dimanche
- La bibliothèque municipale souhaite que les produits permettant de respecter les gestes barrières (gels, lingettes, ...) soient fournis par la Mairie. Mr le Maire précise que le nécessaire a toujours été fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45